



MARCHE ORDINAIRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUE PARTICULIÈRES

SAMU 38 SMUR de GRENOBLE

**Location d'une ambulance neuve de type B L2H2 pour les besoins du
CH Alpes Isère (EPSM)**

REFERENCE
N° 2026E141_144
LOT 4

ETABLISSEMENTS DU GHT ALPES DAUPHINE concerné par le présent contrat



Centre Hospitalier Universitaire
Grenoble Alpes



Centre Hospitalier Alpes-Isère



Véhicule conforme à la norme NF EN 1789 "Véhicules de transport sanitaire et leurs équipements. –Ambulances routières" selon les modalités décrites dans le guide d'application GA 64-022 "Guide d'application de la norme NF EN 1789" 2007 + A1 : 2023 + A2 : 2014
« Véhicules de transport sanitaire et leurs équipements. Ambulances routières et aux dispositions du code de la route.

Ambulance catégorie A type B Ambulance de soins d'urgence conçue et équipée pour le transport, les premiers soins et la surveillance de patients

Véhicule conforme à l'arrêté du 20 avril 2026 fixant les conditions exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres.

Le PTAC de ces véhicules ne devra pas dépasser 3,5 tonnes

Sommaire

I) Véhicule

Agencement Général

1. Type
2. Carrosserie
3. Mécanique
4. Maintenance préventive et corrective

II) Conception Générale

1. Alimentation électrique
2. Cellule conduite
3. Cellule sanitaire
4. Signalisation et avertisseurs
5. Chauffage et climatisation

III) Radio communication

1. Installation

IV) Reprise

V) Divers

1. Livrables
2. Reprise

I) VÉHICULE :

Agencement général :

1. TYPE :

- L2H2

2. CARROSSERIE :

- Véhicule type fourgon
- Longueur : entre 5,50 M et 5,70 M
- Hauteur : supérieure à 2,45M
- 3 places en cabine
- 2 portes latérales coulissantes dont celle de droite vitrée, ouvrante, opacifiée et dépolie
- A l'arrière ouverture à maxima des deux portes vitrées et opacifiée et dépolie
- 1 fenêtre sur le côté droit de la carrosserie à l'arrière opacifiée et dépolie
- La carrosserie sera blanche sur toute la surface
- Un marchepied sera installé à l'arrière du véhicule
- Sur la carrosserie de l'ambulance une signalétique conforme aux transports sanitaire sera apposée (à voir entre l'aménageur et le CHAI)

3. MÉCANIQUE :

- Motorisation type turbo diesel
- Puissance minimum 160 CV
- Norme euro 6
- Traction avec anti patinage
- Direction assistée
- Climatisation
- Réservoir grande capacité 100l
- Pack visibilité
- Caméra de recul
- GPS (cartographie France)
- Pack sécurité
- Système antiblocage des roues (ABS ou autre)
- Suspension hydraulique assouplie à l'arrière type malpe
- 1 Roue de secours (cross climat)
- 4 pneus type cross climat
- 1 paire de chaine à montage rapide de type Track

4. MAINTENANCE PREVENTIVE ET CURATIVE :

Le titulaire du marché assure les maintenances et l'entretien comprenant pièces et main d'œuvre :

- Des éléments mécaniques, des pneumatiques
- Visites périodiques annuelles (révisions, vignette crit'air et contrôles techniques annuel)
- Fourniture des ingrédients et des pièces nécessaires (vidange, graissage, différents liquides, filtres, etc...)
- D'inspections en atelier telles que définies dans le guide d'entretien du constructeur.
- De la maintenance de la cellule sanitaire (réparations et pièces détachées)

II) CONCEPTION GENERALE :

1. ALIMENTATION ELECTRIQUE

- Une prise électrique type Maréchal sera posé sur le côté gauche du véhicule sur l'aile avant gauche ou (emplacement à définir avec l'aménageur)
- Un chargeur batterie sera installé permettant la charge des batteries à la demande quand celui-ci est branché sur son raccord extérieur
- Un onduleur de 1800 watts minimum fournissant un courant parfaitement sinusoïdal permettant l'alimentation en 220V dans la cellule sanitaire pendant que le véhicule roule
- Un réseau de prises 220V sera installé dans la cellule sanitaire (emplacement et nombre à définir avec l'aménageur)
- Un réseau de prises 12V sera installé dans la cellule sanitaire (emplacement et nombre à définir avec l'aménageur)
- Pour le rechargement des téléphones mobiles, au moins 4 prise USB : 2 dans la cabine et 2 dans la cellule sanitaire + 1 système de rechargement à induction dans la cabine

2. CELLULE CONDUITE

- Une prise 12 volts sur le tableau de bord
- Un extincteur 2 Kg à poudre
- 1 Kit de sécurité comprenant un Gilet, un coupe ceinture et un brise vitre
- 1 lecteur de carte côté passager sera installé
- 1 lampe de recherche amovible fonctionnant sur le réseau 12V
- Un témoin lumineux de couleur rouge permettra le contrôle visuel de la présence de l'alimentation en courant 220 volts extérieur
- Un store à enrouleur sur la vitre de la cloison de séparation ou un vitrage teinté
- Un système regroupant les commandes de la signalisation sonore et lumineuse, de l'éclairage de la cellule sanitaire et de son chauffage

3. CELLULE SANITAIRE

- 8 prises 220 volts environ (à voir avec l'aménageur)
- 4 prises 12 volts
- 1 système d'éclairage par Led (commande doublé cellule de conduite et sanitaire)
- 1 éclairage à led bleu nocturne commandé depuis la cellule sanitaire et également de la cellule de conduite
- Variateur de luminosité si possibilité technique
- Plafonniers s'allumant automatiquement à l'ouverture des portes arrière
- Sonnette d'appel de la cellule sanitaire vers la cellule conducteur.
- L'ensemble des vitres de la cellule sanitaire seront opacifiées.
- 2 sièges passagers seront installés face à la route côté droit.
- Au dos du deuxième siège côté droit sur la paroi des sangles seront installées afin de pouvoir recevoir un sac.
- La cloison de séparation sera équipée d'une fenêtre à guichet ouvrant
- 3 supports pour bouteilles de 1 M3 d'oxygène dont 1 placé à l'arrière droit et l'autre à gauche contre la paroi de séparation, le troisième support pourra être installé coté porte latérale gauche avec les MID adulte et pédiatrique.
- Un système d'oxygénothérapie mural de 2 prises 3 griffes sera installé sur la paroi gauche et connecté par un tuyau mis en place par l'aménageur à la bouteille d'oxygène positionné à l'arrière gauche
- Sur la partie latérale gauche, un aménagement permettant la pose d'un aspirateur de mucosité.
- Fourniture par l'aménageur du support pour aspirateur ACCUVAC WEINMAN électrique
- Deux ou trois tablettes seront posés sur la paroi latérale gauche équipée de sangles a verrouillage par boucles métalliques pour recevoir différents matériels
- 1 meuble positionné contre la cloison de séparation intégrant un emplacement pour un sac de secours côté gauche avec système de fixation pour un sac de secours et facilement accessible par la porte latérale
- Ce meuble sera agencé avec divers rangements type tiroirs ou placards pour du petit matériel (à définir avec l'aménageur : nombre et hauteur), sur le dessus un plan de travail a bords relevés sera installé
- Dans la partie haute de chaque côté du véhicule des casiers avec porte seront posés, une capucine fermante sera aménagée au-dessus de la cloison de séparation
- Fourniture et pose d'un système pour stockage de boites à gants fixé ou intégrer à la paroi de séparation de la cellule sanitaire
- Dans la partie haute a gauche sue la cloison de séparation pose d'une horloge alimentée en 12V
- Derrière la porte latérale gauche, un emplacement pour recevoir un MID adulte et un pédiatrique, une pompe à vide, une chaise portoir
- Prévoir également un emplacement pour un plan dure de type NAJO lite FERNO.

- Le plafond sera équipé en plus de l'éclairage d'une rampe de maintien et d'une rampe recevant des supports de perfusion
- Un support table brancard électrique type R3 permettant l'entrée et la sortie sans efforts du brancard et équipé d'une plateforme d'introduction.
- Le système d'ancrage 3 points sera de type Chapuis S310 (pour des raisons d'interchangeabilité avec les ambulances du GHT qui est doté uniquement de brancards Chapuis.
- L'ensemble des commandes (éclairage, chauffage climatisation, ventilation) seront regroupés sur un tableau et doublé dans la cellule de conduite
- 1 chaise portoir type Chapuis sera fournie par l'aménageur et placé comme le matelas immobilisateur à dépression sur le côté latéral gauche accès extérieur par la porte latérale.
- 1 brancard Chapuis type 430 CF H60 CM équipé d'un matelas bleu, d'un support perfusion, de 2 barrières de sécurité, et d'un cale-pied à l'arrière sera fourni par l'aménageur.

4. SIGNALISATION ET AVERTISSEUR

Signalisation lumineuse et sonore du véhicule :

Rampe Lumineuse bleu avant de type SIRAC AURUM ou équivalent :

- Elle sera composée de modules à LED bleus R-65 aux extrémités ainsi que de 6 modules à LED bleus en partie avant de la rampe
- La rampe devra être homologuée R-65
- Cette rampe devra faire une longueur comprise entre 1300 et 1400 mm

Rampe de balisage arrière de type SIRAC AURUM ou équivalent :

- Elle sera composée de modules à LED bleus R-65 aux extrémités ainsi que de 6 modules à LED oranges en partie avant de la rampe
- Les modules arrières permettront le balisage du véhicule à l'arrêt et ils devront donc s'activer automatiquement lorsque les feux bleus sont actifs et le frein à main levé
- Les feux bleus de la rampe arrière seront couplés aux feux bleus de la rampe avant

Sirène :

- 1 amplificateur de sirène de type SIRAC ASX700 ou équivalent en tonalité 3+2 sera intégré dans la rampe. Cette sirène devra comprendre les fonctions jour/nuit
- Elle sera couplée à deux haut-parleurs 70 W de type SIRAC ou équivalent placés derrière la calandre du véhicule
- La sirène ne pourra fonctionner que si les feux bleus sont actifs
- La sirène devra être homologuée UTAC

Feux de pénétration :

- 2 feux de pénétration de type SIRAC Nanoled seront intégrés dans la calandre du véhicule.

L'ensemble de la signalisation lumineuse et sonore du véhicule devra être garantis 5 ans à partir de la date de mise en circulation du véhicule.

Marquage du véhicule :

- Sur le capot avant ainsi que sur les portes avant : une étoile de vie réglementaire
- Sur les côtés et à l'avant sur la capucine un lettrage :
CH ALPES ISERE placé également au milieu sur les côtés de la carrosserie sur la longueur.
- Sur la partie arrière : inscription CH ALPES ISERE
- Du zébra rouge et jaune de chaque côté des portières et sous les vitres des portes arrière

5. CHAUFFAGE ET CLIMATISATION

- Climatisation de la cellule conduite
- Climatisation indépendante pour la cellule sanitaire efficace : 1 système de climatisation sera installé en cellule sanitaire, avec son système de commande, fonctionnant indépendamment de celui de la cellule de conduite
- 1 aérateur électrique type « SUFFLASPIR » à marche réversible, installé au pavillon
- Pour la cellule sanitaire : 1 chauffage autonome type « VEBASTO » ou autre branché sur le réservoir de carburant du véhicule, permettra de maintenir une température d'au moins de 20° par période de grand froid, les tuyaux extérieurs seront isolés afin de permettre le bon fonctionnement du chauffage.
- 1 deuxième chauffage électrique 220 V indépendant permettant de chauffer la cellule sanitaire quand le véhicule est branché sur secteur ou en route sur le convertisseur.

III) RADIO – COMMUNICATION :

1. INSTALLATION

Le véhicule sera équipé de :

- 1 système GPS d'origine intégrant une cartographie France.
- 1 système de communication et de téléphonie Bluetooth d'origine
- 1 poste autoradio d'origine couplé en plus à deux enceintes supplémentaires placé en cellule sanitaire

V) DIVERS

Livrables :

- L'offre comprend la livraison du véhicule au CHAI à Saint-Egrève
- Les plaques d'immatriculation
- La carte grise
- Un plan de masse si nécessaire
- L'ensemble de la documentation technique concernant le véhicule

Restitution en fin de contrat :

Un procès-verbal de restitution sera établi pour une remise en état éventuelle qui ne tiendra pas compte de l'usure incombant à une utilisation normale du véhicule.

Le véhicule sera enlevé par le prestataire sur le site du Centre hospitalier Alpes Isère.

Prix et paiement :

Un bilan kilométrique et équilibrage tarifaire sera fait annuellement, toutefois une tolérance sera proposée.

Autres :

Un suivi bi-mensuel de l'avancement de l'aménagement ainsi qu'une communication régulière entre l'aménageur et l'utilisateur sont demandés et notamment une visite intermédiaire aura lieu chez le constructeur à mi chantier par deux techniciens du CHAI.

Avant toute pose définitive des équipements dans les cellules sanitaires. La prise en charge de la visite (déplacement, repas, hébergement) sera assurée par le prestataire avec le moyen le plus adapté.

Obligations du CHAI :

Ce dernier s'engage à :

Ne laisser conduire ce véhicule que par des conducteurs agréés par lui.

Ne pas tracter d'autres véhicules ou remorques.

N'apporter aucune modification sur le véhicule (autre que le logo d'identification).

Fermer le véhicule en stationnement en retirant les titres de circulation.

Faire respecter le droit de propriété du titulaire du marché sur l'ensemble du matériel loué.

Ne pas sous-louer le véhicule.

L'assurance est à la charge du CHAI.

C BOARINI, technicien supérieur hospitalier SAMU 38 SMUR de Grenoble/Voirion
F. REYNIER, A. MONNET, H. SOL CH Alpes-Isère